

40,000 cartes
à signer

Quelque 40,000 syndiqués, membres d'environ 150 syndicats, n'ont pas encore répondu à notre appel concernant la signature des cartes du journal LE TRAVAIL.

Cette négligence nous coûte quelque \$10,000 par année.

Nous demandons aux responsables de faire diligence pour faire signer ces cartes et envoyer un rapport au journal LE TRAVAIL.



Vol. XXXII — No. 15

Ottawa, 11 mai 1956

Si vous avez
déménagé...

N'oubliez pas de nous faire parvenir, en même temps que votre nouvelle adresse, l'adresse à laquelle vous receviez le journal LE TRAVAIL. C'est le seul moyen de pouvoir faire des corrections sur nos listes.

DANS LA PULPE ET LE PAPIER

L'ARBITRAGE DEVIENT UN PROCÉDE DILATOIRE

A Kénogami, Jonquière et Riverbend, toutes les demandes syndicales sont refusées - La sentence arbitrale majoritaire ne fait que confirmer les offres patronales au cours des négociations - Les arbitres ignorent les preuves qui leur sont soumises - C'est du temps perdu

La récente décision arbitrale dans l'affaire du différend survenu entre la Price Bros et les syndicats de ses employés des moulins de Kénogami, Jonquière et Riverbend, ne fait que confirmer ce que nous savions déjà: le système arbitral actuel

des différends ouvriers ne constitue qu'une mesure dilatoire en vue de retarder le plus possible les mesures efficaces que peuvent prendre les travailleurs pour obtenir la justice la plus élémentaire en matière de conditions de travail et de sa-

laire.

Zéro sur toute la ligne

La sentence arbitrale rendue par Me C.-N. Dorion de Québec, greffier de la Paix, de la Couronne et de la Cour du magistrat de Québec et président du tribunal et par Me Jacques Flynn, arbitre

patronal, est pourrie sur toute la ligne.

Outre de donner raison à la compagnie qui connaît pourtant des profits exceptionnels et de refuser aux travailleurs l'équivalent de ce qu'ils recevaient en 1952 alors qu'ils avaient des heu-

res de travail plus longues, ces deux arbitres "le président du tribunal et son collègue, le représentant patronal," comme le dit la sentence, ont de plus rejeté une demande syndicale concernant la retenue syndicale.

(Suite à la page 7)

Seule une convention collective peut régler le problème du textile

A Drummondville, la Dominion Textile ne veut pas permettre le retour au travail sans la signature d'une convention - C'est aussi le voeu des travailleurs - Intervention de M. Barrette - Grève à Magog, lundi

Seule la signature d'une convention de travail entre la Dominion Textile et la Fédération Nationale du Textile (CTCC) peut régler la situation actuelle dans le Textile et permettre le retour au travail des quelque 1,300 travailleurs de la filature de Drummondville.

C'est ce qui ressort des entretiens entre les dirigeants de la Dominion Textile et les représentants des travailleurs, lundi dernier, à Montréal.

La compagnie déclare qu'il est impossible de produire normalement tant que la situation ne sera pas réglée

en bonne et due forme, soit des conditions de travail et de salaire bien déterminées dans une convention collective entre les parties. De leur côté, les travailleurs, dont la convention collective a pris fin en décembre dernier, trouvent actuelle-

(Suite à la page 4)



JOLIETTE

15e congrès régional du Conseil Central

En fin de semaine dernière, le Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Joliette tenait son quinzième congrès régional dans cette ville et procédait à l'élection des officiers de cet organisme qui groupe 20 syndicats dans les comtés de Joliette, l'Assomption et Berthier.

soit faite sur l'évaluation actuelle des loyers à Joliette.

Une autre requête adressée au Conseil de la Cité de Joliette ainsi qu'au ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette, et à Me Maurice Breton, député fédéral, réclame la venue d'industries permanentes à Joliette en vue de parer au chômage qui sévit régulièrement dans cette ville.

S. Exc. Mgr Joseph-Arthur Papien, l'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail, et Me Maurice Breton, député fédéral de Joliette - l'Assomption - Montcalm ainsi que M. Maurice Beaudry, échevin de Joliette et représentant Son Honneur le maire de Joliette, ont rendu visite aux délégués et leur ont apporté des paroles d'encouragement.

Ce congrès qui a duré deux jours, soit samedi et dimanche les 28 et 29 avril, s'est ajourné à 6 h. p.m. dimanche soir et s'est terminé jeudi soir, le 3 mai.

Au cours de la soirée de samedi, M. Jean-Paul Lefebvre, directeur adjoint du Service d'Éducation de la CTCC, a dirigé un forum sur le problème que pose à la CTCC la fusion organique des deux centrales internationales.

MONTREAL

Elections au comité d'éducation

Le Comité d'Éducation du Conseil central de Montréal a élu son exécutif pour la prochaine année. Jean-Paul Lefebvre demeure président, Madeleine Brosseau de chez Dupuis, vice-présidents. Simone Gélinas, du syndicat des journalistes, secrétaire; Thérèse Desforges, trésorière; Mme Robitaille, du syndicat du vêtement et Rita Desroches, du syndicat de chez Dupuis, sont aussi sur le comité.

Bonnes affaires prévues pour l'industrie textile

L'édition du 11 avril 1956 de "Mitchell's Review" de Toronto, une revue financière dont la spécialité est de guider les personnes qui ont des placements à effectuer dans l'entreprise, annonce des jours meilleurs pour l'industrie du textile.

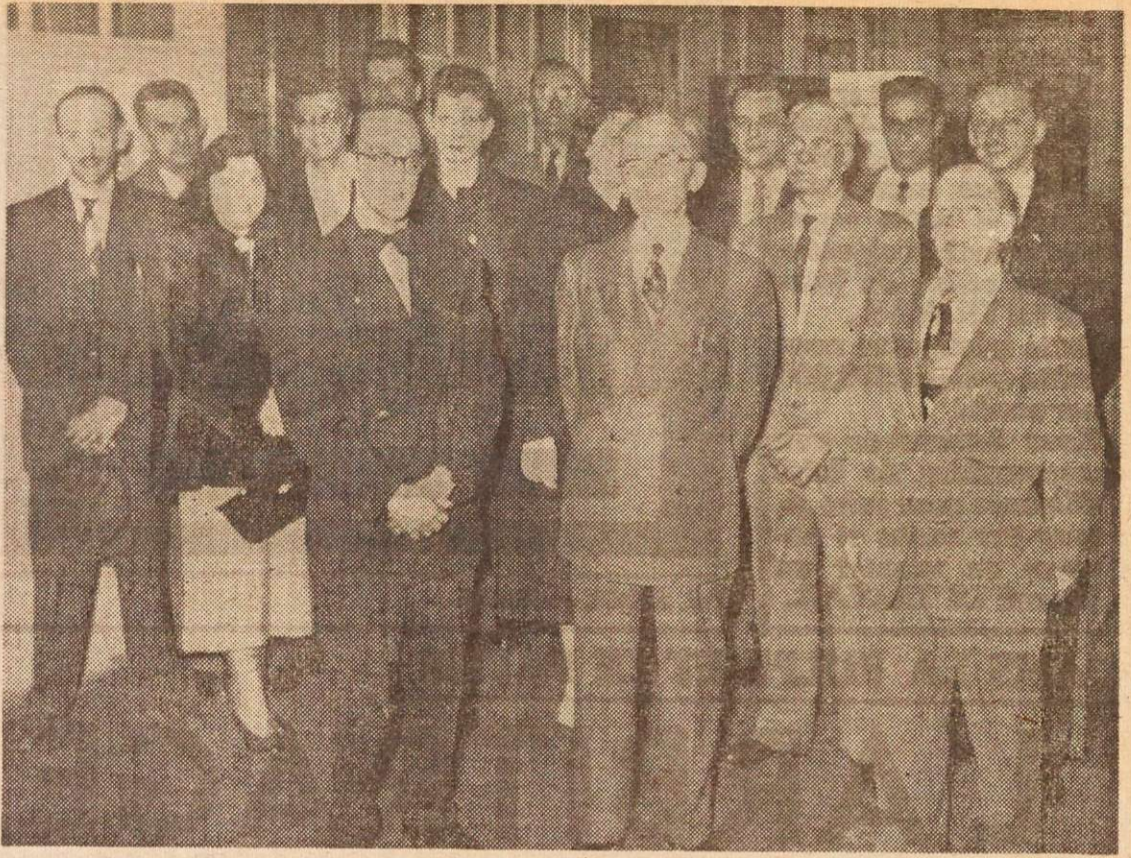
La revue déclare que plusieurs entreprises ont réalisé cette année des profits tandis que d'autres ont pu diminuer leurs pertes, ce qui devrait encourager de nombreux investissements si l'on tient compte du fait que le marché national de même que la consommation de produits du textile devraient tous deux prendre de l'ampleur d'ici 1975.

La revue précise qu'un des avantages qu'ont les filatures américaines sur les entreprises canadiennes, c'est qu'elles disposent d'un marché 10 fois plus étendu;

au Canada, l'industrie du textile se doit de produire autant de lignes que l'industrie américaine mais par contre, elle jouit d'un marché plus limité.

Parlant du coût de la main-d'œuvre, la revue ajoute que les filatures canadiennes ont un léger avantage sur les filatures du sud des États-Unis; par contre, ajoute-t-on, nos filatures ont un avantage considérable sur les filatures du nord des États-Unis, ce qui signifie que les salaires sont plus élevés aux États-Unis qu'au Canada.

Le Conseil syndical des Travailleurs du Carton



Photographie des membres du Conseil Syndical de l'Union des Travailleurs du Carton et du Papier Façonnés: MM. Georges Poitras, Marcel Lévesque; Mlle Marcelle Charbonneau, Claude Rose et Germain Gauthier représentant la section du carton gaufré; M. Georges Tanguay de la Standard Paper Box; Mlle Aline Cormier de l'Atlas Paper Box; Gérard Poitras, agent d'affaires; Mlle Simone Campeau de l'Atlas; Ubald Rochette, Roger Dagenais, Stan Chartrand, P.-P. St-Roch, Richard Barrette et Henri Roy de la Standard. Les délégués suivants n'apparaissent pas sur cette photo: M. Marcel Chartier et M. J.-P. Patenaude de Boxcraft; Denis Jobin et Roland Labelle de City Paper Box; Mlle Aline Marceau et Gertrude Jacob de la London Paper Box.

Davie Shipbuilding refuse d'appliquer une sentence arbitrale exécutoire

La Davie Shipbuilding de Lauzon refuse d'accepter une sentence arbitrale dont elle avait convenu d'accepter les recommandations avant l'arbitrage et elle réclame l'émission d'un bref de Certiorari aux fins de rendre nulle la décision du tribunal.

Ce tribunal composé de Me Lucien Lortie, président; Me Guy Merrill Desaulniers, arbitre syndical et Me Noël Dorion, arbitre patronal, avait donné raison au syndicat des Travailleurs des Chantiers Maritimes de Lauzon au sujet d'un litige survenu entre les deux parties concernant la rémunération des jours chômés de Noël 1954 et du Jour de l'An 1955.

La réclamation du syndicat voulait que les travailleurs soient payés pour une journée régulière de travail à l'occasion de ces fêtes, même si elles tombaient un samedi. La prétention du syndicat s'appuyait sur une clause de la convention de travail signée par les parties.

Le tribunal, dans une décision majoritaire, l'arbitre patronal étant dissident, a fait droit à la réclamation du syndicat.

Il est à souligner que les parties avaient convenu dans leur convention que les décisions arbitrales concernant

les griefs et l'interprétation des clauses de la convention, seraient obligatoires pour les parties et sans droit d'appel.

C'est pourquoi la décision de la compagnie d'en appeler devant les tribunaux civils, suscite un vif désap-

pointement parmi les travailleurs qui ont décidé de se réunir de nouveau cette semaine aux fins d'étudier tous les développements dans cette affaire et de prendre les mesures qui s'imposent en de telles circonstances.

SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN

Début des négociations à la Chaîne coopérative

Le Syndicat des Employés de la Chaîne coopérative vient d'entrer en négociations avec la Chaîne coopérative du Saguenay pour la conclusion de la prochaine convention collective. La dernière convention a expiré le 30 avril dernier.

Les parties ne se sont pas encore entendues sur tous les amendements à apporter à cette convention, mais nous espérons qu'elles réussiront à s'accorder sans trop de difficultés.

Rappelons que le syndicat demande la semaine de 5 jours, une hausse générale des salaires de \$0.10 l'heure, deux semaines de vacances après 5 ans de service, des modifications aux congés payés et quelques autres changements particuliers.

L'Alcan d'Arvida à la recherche du 'cheap labor'

Presque incroyable, mais vrai, l'Aluminium Company d'Arvida non contente d'accumuler des profits de plus en plus gros, recherche de la main-d'oeuvre à bon marché. Pour ce faire, elle donne à de petits entrepreneurs des contrats, à bas prix, il va sans dire.

Le tour de magie était facile, il s'agissait d'y penser, et tout le monde sait si la compagnie en a des "penseurs". Au lieu de faire exécuter ces travaux par des ouvriers actuellement dans l'usine et qui attendent depuis longtemps d'être promus et par d'autres travailleurs mis à pied cet hiver, l'Aluminium dans toute sa générosité... préfère s'en tirer à bon marché en exploitant le manque d'ouvrage dans la région.

De plus, ce qui est plus odieux, c'est qu'elle permet et tolère à sa pleine connaissance, qu'à leur tour, ces petits entrepreneurs exploitent sur les prix horaires donnés par elle-même. C'est ainsi que l'on voit un maître-électricien rémunérer ses assistants-électriciens à moitié du prix du salaire d'un journalier aux usines d'Arvida. L'on voit aussi ce maître-électricien payer les électriciens un salaire plus bas que l'assistant électricien aux usines d'Arvida. L'on voit aussi la généreuse Alcan donner des contrats de peinture sur la même base... de "Cheap Labor".

Il y a aussi des contrats de plomberie effectués à des salaires de famine... Le Syndicat proteste! A tout cela l'Aluminium répond: "Le contrat de travail ne nous défend pas de faire de telles choses." Pourtant lors des dernières négociations, la Compagnie par la bouche de ses négociateurs avait bien dit au Syndicat que ce n'était pas son intention de chercher à faire effectuer l'ouvrage à vil prix.

Le Syndicat exige que de telles actions cessent, et actuellement un grief de groupe est au stade de la conciliation. Nous espérons que la bonne et généreuse Alcan rougira de honte, cessera ces pratiques mesquines qui frisent une violation des clauses du contrat et de mentir effrontément à la parole donnée.

Ce que la CTCC attend du futur gouvernement

Comme nous l'avons publié la semaine dernière, le journal LE TRAVAIL publiera avant l'appel nominal qui a lieu le 6 juin prochain, une édition spéciale exclusivement consacrée aux revendications de la CTCC à l'endroit du gouvernement provincial.

Cette édition mettra en vedette les principales demandes de la CTCC au gouvernement provincial dans le domaine de la législation ouvrière, la sécurité sociale, le chômage, l'assurance-santé, le logement, la Loi des Accidents du Travail, les ressources naturelles, etc.

Cette édition spéciale sera tout d'abord adressée à tous les membres de la CTCC, ce qui leur permettra de mieux former leur opinion avant de voter en faveur de tel ou tel candidat ou de tel ou tel parti.

Enfin, le Bureau Confédéral a décidé de laisser aux soins des organismes locaux, soit les Conseils Centraux, les Comités d'Action Politique ou encore les syndicats locaux de voir à la diffusion de cette édition spéciale dans le public en général et plus

spécialement dans les milieux urbains.

... Les organismes locaux pourront se charger eux-mêmes de cette distribution le jour de l'appel nominal, au cours des assemblées politiques ou encore organiser eux-mêmes des assemblées publiques au cours desquelles des orateurs expliqueront les demandes de la CTCC et où l'on pourra faire la distribution de ces exemplaires.

En d'autres centres, l'on pourra simplement faire la distribution de cette édition de porte en porte: ce travail pourra être fait par des bénévoles ou par des agences de distribution.

Il est à remarquer que le tout est facultatif mais que les organismes locaux qui s'occuperont de la diffusion de cette édition le feront à leur frais. Le coût pour 1,000 copies du journal LE TRAVAIL pour distribution gratuite aux électeurs, sera de \$10.00 le MILLE et devra être absorbé par les organismes qui prendront une telle initiative.

Se rappeler que toutes les commandes devront parvenir au journal LE TRAVAIL au plus tard, le 28 mai prochain.

Le Syndicat des Employés de la Céramique de Beauce au stade de la conciliation

Un syndicat nouvellement formé, le Syndicat des employés de la céramique de Beauce, est actuellement au stade de la conciliation dans ses procédures pour en arriver à la conclusion d'une convention collective de travail. Ce syndicat qui groupe une

quarantaine de travailleurs à l'emploi du Syndicat Paysans Céramistes de Beauce, a été organisé récemment par les officiers du Syndicat du bois ouvré de Beauce, assistés des organisateurs du Conseil Central de Québec. Malgré une campagne d'intimi-

Programme plus souple des Ecoles d'Action Ouvrière

Le prochain programme des Ecoles d'Action ouvrière qui se dérouleront cet été veut être plus souple et s'adapter aux besoins que l'on rencontre à tous les échelons dans l'organisation syndicale.

C'est ainsi que les deux sessions de l'Ecole d'Action ouvrière qui se dérouleront les 8, 9 et 10 juin ainsi que les 15, 16 et 17 juin au camp Saint-Paul à quelques milles de Saint-Jean comprendront chacune deux sections.

Initiation syndicale

La première section s'adressera aux nouveaux membres des syndicats et aux nouveaux officiers. C'est pourquoi le programme tracé par le Service de l'Education de la CTCC, a voulu tenir compte de ce fait en entraînant les discussions sur "la place du travailleur dans l'entreprise, le fonctionnement d'un syndicat, les structures syndicales et finalement le syndicalisme, mouvement démocratique, la convention collective, son contenu et les moyens de la faire respecter."

Cette section, comme nous l'avons dit, se retrouvera durant les deux sessions, c'est-à-dire les 8, 9, 10 et les 15, 16 et 17 juin.

Le perfectionnement syndical

La deuxième section, comme son nom l'indique d'ailleurs, est spécialement ouverte aux officiers et militants syndicaux qui désirent poursuivre leur formation syndicale. Par exemple, l'on étudiera une méthode active de formation des militants, la préparation d'un budget et finalement le problème scolaire dans la province de Québec.

Ce sujet suscitera sans aucun doute de l'intérêt parmi les dirigeants syndicaux qui veulent préparer l'avenir de leurs enfants. L'on étudiera la situation qui est actuellement faite à nos enfants et les possibilités d'action pour le mouvement ouvrier.

L'animateur des discussions autour de ce problème sera M. Arthur Tremblay, directeur-adjoint de l'Ecole de pédagogie de l'université Laval.

L'unité syndicale

Au cours de ces journées, soit le dimanche après-midi de chacune des sessions, il y aura réunion des deux groupes pour la discussion du problème de l'évolution de la CTCC, de la réforme des structures et finalement de son orientation possible en regard de l'unité syndicale. C'est M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC qui sera l'animateur de cette discussion.

Audition de disques

Enfin, la période des loisirs n'a pas été négligée par les orga-

nisateurs de cette école. On a voulu cette année, tenter une expérience dans le domaine de la culture populaire au moyen d'audition de disques choisis sous la direction d'un animateur compétent.

Il y aura aussi des loisirs extérieurs.

M. Jean-Paul Lefebvre, directeur adjoint du Service de l'Education, a déclaré que l'on attend une centaine de participants à chacune des sessions de l'Ecole d'Action Ouvrière en provenance de Drummondville, Granby, Hull, Joliette, Montréal, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean et Sorel.

Les congrès des fédérations

Le congrès de la Fédération du Vêtement à Victoriaville et celui du Commerce à Chicoutimi

La Fédération Nationale du Vêtement tiendra son congrès annuel dans la ville de Victoriaville. C'est ce qui a été annoncé samedi dernier à l'issue d'une réunion du Bureau Fédéral de cet organisme à Montréal.

Par ailleurs, la Fédération Nationale Catholique des Employés de Commerce vient de décider au cours d'une réunion de son Bureau fédéral que le prochain congrès de cet organisme aura lieu à Chicoutimi, les 7, 8 et 9 juillet.

La Fédération du Vêtement, qui compte 17 syndicats affiliés, attend 55 délégués officiels à ces assises qui débiteront par l'inscription des délégués, le jeudi soir 28 juin à 8 h. p.m.

Les délibérations proprement dites commenceront le lendemain matin, le vendredi 29 juin pour se poursuivre les 30 juin et 1er juillet, dans la salle des syndicats de Victoriaville.

Il est à souligner que ce congrès coïncide avec le 20e anniversaire de fondation de cette fédération qui avait justement

choisi, lors de sa fondation, d'établir son siège social à Victoriaville, il y a vingt ans.

De nombreuses manifestations se dérouleront pour marquer dignement ces anniversaires mais le programme complet n'est pas encore définitivement tracé. Disons cependant qu'il y aura un grand banquet, samedi soir, le 30 juin, auquel seront invités principalement tous les dirigeants et officiers de la Fédération depuis sa fondation.

A date sept fédérations nous ont fait connaître les dates de leurs congrès annuels, les autres devant le faire incessamment. Voici la liste des congrès des fédérations telle que nous la connaissons au moment d'aller sous presse:

La Fédération des Métiers de l'Imprimerie à Hull, les 25, 26 et 27 mai;

La Fédération des Travailleurs du Bois Ouvré à la maison Montmorency, les 8, 9 et 10 juin;

La Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie Chimique, à Shawinigan, les 8 et 9 juin;

La Fédération Nationale des Employés du Bas Façonné et Circulaire, à Saint-Jean, les 16, 17 et 18 juin;

La Fédération Nationale du Vêtement, à Victoriaville, les 28, 29, 30 juin et le 1er juillet;

La Fédération des Barbiers Coiffeurs, à Sorel, les 1er et 2 juillet;

La Fédération Nationale Catholique des Employés de Commerce, à Chicoutimi, les 7, 8 et 9 juillet.

La date des congrès des autres fédérations de la CTCC sera communiquée dans les prochaines éditions du journal LE TRAVAIL.

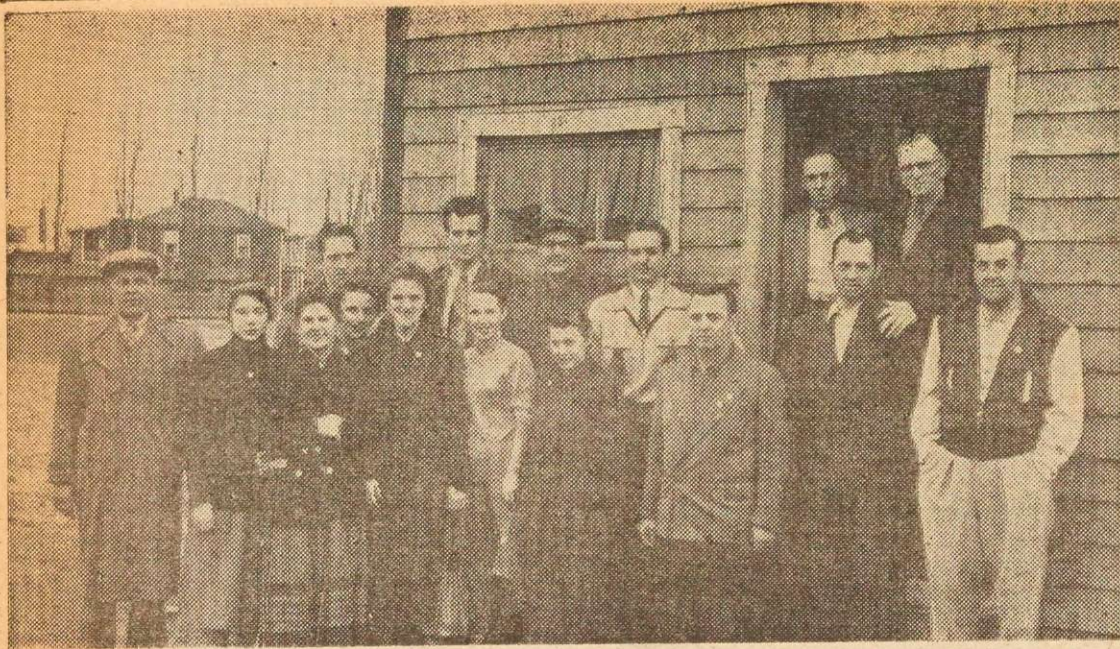
Négociations dans le Bois ouvré

Les négociations se poursuivent entre les syndicats des employés du bois ouvré de Chicoutimi, Kénoami et Jonquière et les entreprises Potvin & Bouchard, Jalbert & Tremblay et Adjutor Bergeron & Fils Ltée. Les parties se sont rencontrées à quelques reprises, mais elles n'ont pu s'entendre même si elles ont réalisé des progrès.

Rappelons que les discussions

portent principalement sur les salaires, les heures de travail, les congés payés, les vacances et le procédé de règlement des griefs. D'autres rencontres auront lieu probablement au cours de cette semaine et nous espérons que les syndicats et les employeurs trouveront un terrain d'entente sans devoir aller à l'arbitrage.

(Suite à la page 6)



Groupe de piqueteurs à la filature de la Dominion Textile de Drummondville. Ces abris pour les piqueteurs près des barrières de la filature ont été fournies par la municipalité de Drummondville.

SEULE UNE CONVENTION...

(Suite de la page 1)

ment l'atmosphère irrespirable dans les filatures de la Dominion Textile à Sherbrooke, Magog, Drummondville et Saint-Grégoire de Montmorency.

Un arrêt de travail

C'est cependant à Drummondville que la situation est plus grave puisque les 1.300 employés de cette filature ne sont pas rentrés au travail depuis le vendredi 27 avril.

L'on sait qu'à cette date, une équipe de travailleurs des salles de tissage a quitté le travail à 7 h. a.m. pour protester contre le renvoi de leur délégué de département. Comme l'arrêt de travail s'est fait au moment de la rentrée de l'équipe de 7 heures, ceux qui sortaient du travail ont commencé une manifestation aux portes d'entrée.

L'agent d'affaires du syndicat, M. Paul Morin, prévenu chez lui

CTCC, M. René Gosselin, président de la Fédération du Textile, et les officiers du syndicat rencontraient les représentants de la compagnie à Montréal.

Ces derniers ont refusé de considérer le cas de Drummondville isolément et ils demandèrent aux représentants syndicaux s'ils avaient modifié leurs demandes pour la signature d'une convention collective.

M. Gosselin déclarait alors qu'il n'avait aucune autorisation des quatre centres pour faire des concessions.

Intervention de M. Barrette

Entre temps, l'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail, a promis son intervention dans ce conflit qui menace de prendre des proportions plus graves. Car, advenant un échec des négociations en cours, il est à prévoir que les centres de Sherbrooke, Magog et Montmorency qui comptent plus de 3.000 travailleurs, déclareront aussi la grève pour appuyer leurs confrères de Drummondville.

M. Barrette rencontrera les représentants syndicaux et ceux de la compagnie mardi: s'il juge qu'il y a possibilité d'entente, il provoquera une rencontre des deux parties en sa présence.

Solidarité à Drummondville

Lors de l'assemblée des grévistes à Drummondville, vendredi dernier, en la salle St-Joseph, plus de 1.000 travailleurs avaient envahi les lieux pour écouter M. Philippe Girard, directeur de la grève.

Tous les comités essentiels à la poursuite d'une grève efficace ont déjà été formés un comité de grève, un comité de secours, un comité de loisirs, etc.

Des équipes de piqueteurs gardent les deux entrées de la filature pendant que les autres attendent leur tour de prendre la relève.

Déjà, dès la première semaine de grève, les dons affluent à la salle des grévistes. Particulièrement, les grévistes ont reçu un don de quelque 700 livres de viande.

Seuls les gardiens, les électriciens et les ingénieurs stationnaires ont la permission d'entrer sur le terrain de la compagnie.

Le moral des grévistes est excellent. "On est en grève jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'à la victoire", nous dit un gréviste. "Les secours que nous recevons du Fonds de Défense nous permet-

Rencontre avec M. Barrette

Au moment où nous allons sous presse, nous apprenons que M. Barrette au cours d'une rencontre avec M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, a suggéré à la Fédération du Textile de modifier ses demandes et qu'il se chargerait de se faire l'intermédiaire auprès de la Dominion Textile.

Les propositions de la Fédération du Textile devaient être transmises à M. Barrette mercredi avant-midi et, cela nous place dans l'impossibilité de fournir d'autres détails.

tront de vivre aussi bien qu'avec notre salaire de la Dominion Textile", nous dit un autre.

C'est donc dire que les travailleurs de Drummondville semblent aussi déterminés que la Dominion Textile, à ne retourner au travail qu'avec une convention collective de travail. Mais chose à souligner, c'est que cette convention collective de travail devra être approuvée par les travailleurs et ces derniers n'entendent pas accepter n'importe quelles conditions de travail et de salaire.

Revirement de la Dominion Textile

Dans ce conflit, ainsi que nous le faisait remarquer M. Girard, nous assistons à un revirement de la politique de la Dominion Textile.

Alors qu'en 1937, les travailleurs de la Dominion Textile avaient dû faire une longue et dure grève pour faire reconnaître leur droit d'association, aujourd'hui, c'est cette même compagnie qui déclare qu'elle ne permettra pas le retour au travail de ses employés de Drummondville avant la signature d'une convention collective avec les syndicats.

On peut donc dire que le syndicalisme est bon, non seulement pour les travailleurs, mais encore pour les compagnies elles-mêmes car il leur assure, dans des conditions normales, une main-d'oeuvre stable, satisfaite, compétente, lui permettant ainsi de produire plus efficacement. C'est un témoignage à retenir.

Ottawa devrait faire des prêts directs à un taux moins élevé

Depuis la décision de la Banque du Canada de resserrer le crédit, les banques à charte qui avaient prêté un montant considérable, l'an dernier en vertu de la Loi fédérale de l'Habitation, ont considérablement restreint leur crédit à ceux qui veulent se construire.

En fait, depuis que la Banque du Canada a imposé des restrictions sur le crédit bancaire en fixant un taux d'intérêt plus élevé, la proportion des prêts bancaires dans le domaine de l'habitation, a subi une diminution de 30 p. 100.

Il faut ajouter que la Banque du Canada avait cependant donné des instructions aux banques de ne pas restreindre leurs prêts à l'habitation; mais les banques à charte qui ont vu dans le geste de la Banque du Canada une mesure en vue de combattre l'inflation, n'ont pas hésité à imposer des restrictions sur les prêts hypothécaires.

Le Canada a besoin de construire annuellement plus de 100.000 logements s'il veut non seulement loger sa population croissante mais encore corriger les effets accumulés par 25 années de retard dans la construction domiciliaire.

Si l'entreprise privée n'est pas capable d'accomplir cette tâche et encore plus, si elle refuse de le faire, malgré tous les avantages que lui fournit la Loi nationale de l'Habitation, car on sait que les risques sont éliminés en vertu de la mesure des prêts assurés, la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, devrait être autorisée à entrer dans le domaine des prêts directs.

L'introduction de cette mesure, si elle était votée par le Parlement fédéral, permettrait en outre de réduire le taux actuel de l'intérêt et cela permettrait à une foule de familles qui ne peuvent se construire actuellement à cause des remboursements trop élevés qu'occasionnent un taux d'intérêt de 5½ p. 100, de pouvoir, elles aussi, se construire par suite de la diminution des taux d'intérêt.

Si les compagnies ou les institutions prêteuses se doivent de faire fructifier l'argent qui leur est confié, il n'en est pas de même de l'Etat qui peut, sans sortir du mécanisme actuel de financement par emprunt et taxe, obtenir de l'argent à un taux inférieur à 3¼ p. 100.

Les prêts à 4 p. 100 seraient donc possibles et ainsi, pour se construire une maison de \$10.000, un emprunteur pourrait obtenir un prêt hypothécaire de \$8.772.00, qu'il pourrait rembourser au rythme de \$46.14 par mois pendant 25 ans au lieu de rembourser mensuellement \$53.54 pendant 25 ans quand il paie un intérêt de 5½ p. 100.

Au bout de 25 ans, cela représente la différence du taux de l'intérêt entre 5½ p. 100 et 4 p. 100, un montant de \$1850.00 ce qui constitue certainement une économie appréciable pour l'emprunteur, et cela lui laisse de l'argent pour entretenir sa maison, payer des assurances et des taxes. Mais s'il doit payer un intérêt fort, il se sent incapable de faire face à de telles obligations.

De toute façon, nous croyons qu'avant la fin de la session, nos députés devraient se pencher sur ce problème et étudier les moyens de fournir à ceux qui veulent se construire les fonds nécessaires, surtout si l'entreprise privée n'est plus en mesure de le faire, à un taux d'intérêt qui ne soit pas usuraire.

Grève à Magog

Par ailleurs, les quelque 1.600 employés de la Dominion Textile de Magog ont quitté le travail mardi matin pour protester contre l'attitude de la compagnie à l'égard d'employés du département du pliage (folding room). En guise de protestation, les employés de ce département ont quitté le travail et ils furent ensuite suivis par tous les employés des autres départements.

de l'état d'esprit qui régnait, accourut sur les lieux.

Il pénétra dans l'usine pour conférer avec le surintendant de l'usine, un M. Johnson. Ce dernier déclara que ceux qui étaient sortis ne rentreraient pas au travail tant que les autorités de la compagnie à Montréal ne régleraient pas le problème définitivement.

Pour éviter de la casse, M. Morin demanda donc au président du syndicat de faire sortir tous les employés encore sur les lieux du travail, ce qui fut fait en bon ordre.

Rencontre à Montréal

Lundi, le 30 avril, M. Jean Marchand, secrétaire général de la

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

Cours de Sociologie

155 est, Boul. Charest, Québec.

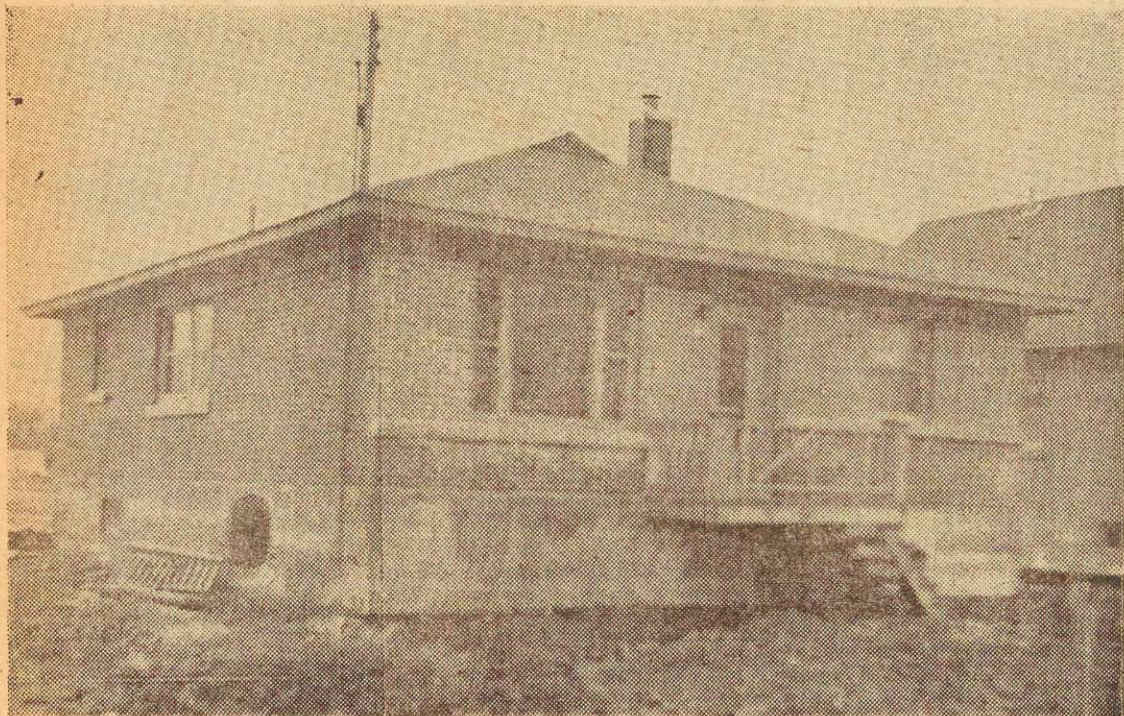
Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.....

Nom

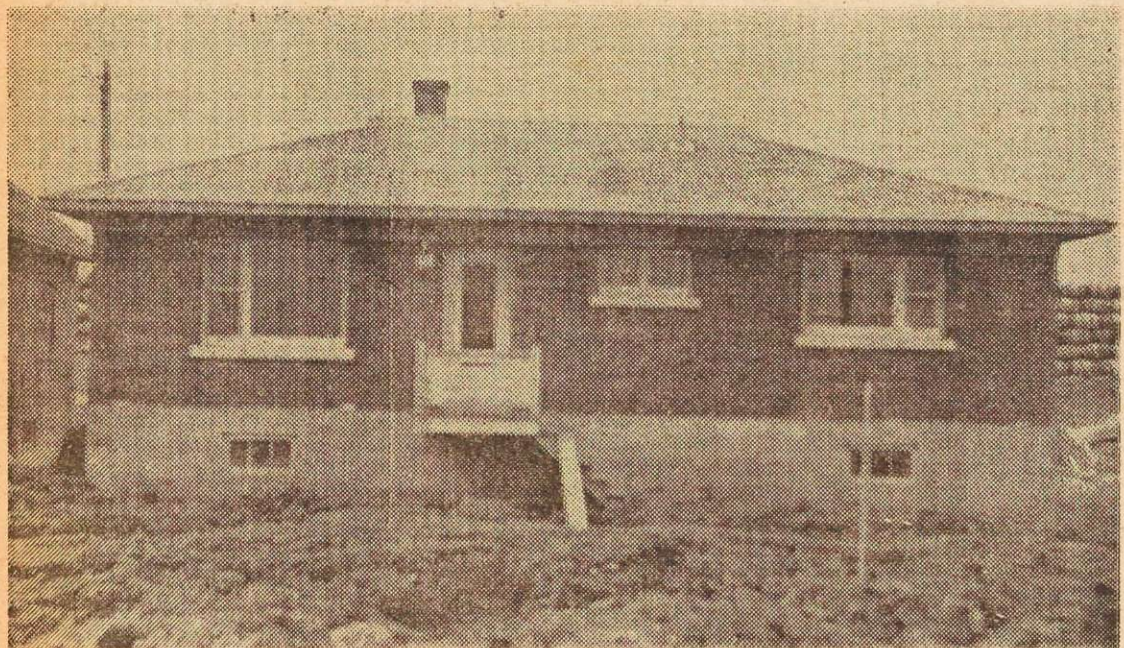
Adresse

DECOUPER ET PÔSTER

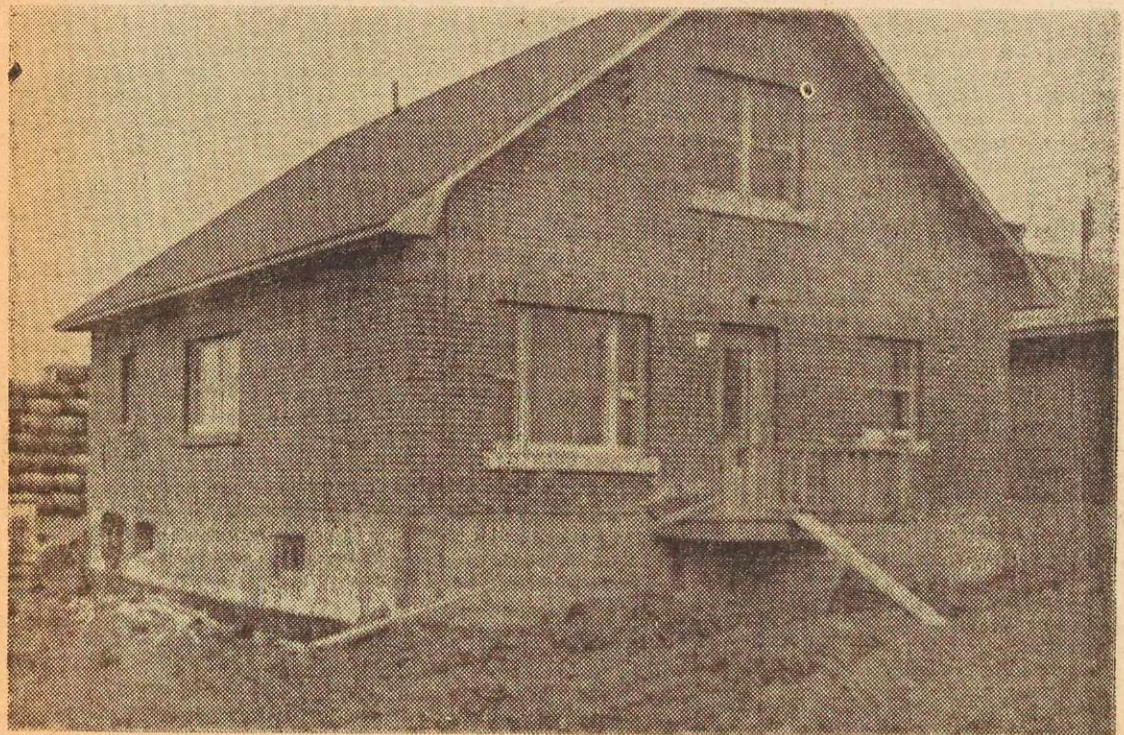
La Coopérative d'habitation de Montréal



Le premier modèle de maison construit par la Coopérative d'habitation de Montréal au coût de \$7,500. L'extérieur est fini en brique, l'intérieur en gyproc, contient 5½ pièces avec cave. A St-Léonard de Port Maurice, le prix de revient de cette maison sera d'environ \$7,000.



Un autre bungalow de 5½ pièces construit à titre expérimental au coût de \$8,000.00. La construction en série à St-Léonard de Port Maurice abaissera le coût à \$7,500.



Une maison de 1½ étage comprenant 5 pièces à l'étage inférieur et 2 pièces à l'étage supérieur mais ces dernières non terminées. Le coût de cette maison sera d'environ \$7,500 à St-Léonard de Port Maurice où les travaux de construction de 300 maisons ont débuté mercredi de cette semaine.

Chez les fonctionnaires municipaux de Montréal

Bilan enviable du service d'éducation

Ceux qui suivent de près et même de loin les activités du Syndicat des Fonctionnaires Municipaux de Montréal se rendent parfaitement compte de l'importance qu'attachent les dirigeants de ce syndicat à l'éducation des fonctionnaires municipaux de Montréal.

Comme le précise d'ailleurs le dernier rapport conjoint présenté dernièrement par le comité et le service d'éducation de ce syndicat, l'éducation au sein des fonctionnaires municipaux de Montréal déborde les cadres de l'hôtel de ville. On pourrait ajouter que l'éducation chez les fonctionnaires déborde aussi les cadres de la revendication et s'oriente également vers la formation professionnelle des fonctionnaires.

Le cours d'initiation à l'administration municipale qui, de l'avis de tous, a remporté un succès inespéré, en est une magnifique preuve.

L'on sait que ce cours, une initiative du Service de l'éducation, a été réalisé avec la collaboration de l'Extension de l'Enseignement de l'université de Montréal et qu'il marque un premier pas vers un cours permanent dans le fonctionnarisme municipal. Ce cours, divisé en 14 sessions, débutait le 30 janvier dernier pour se terminer le 1er mai dernier. Plus de 300 fonctionnaires se sont inscrits à ce cours et le syndicat a même voté 50 bourses d'études aux fonctionnaires inscrits.

Outre ce cours sur l'administration municipale, des rencontres syndicales furent organisées afin de permettre aux fonctionnaires des divers services de rencontrer les hauts officiers du syndicat et discuter leurs problèmes avec eux.

Soulignons aussi un autre genre d'activités, soit les ateliers de perfectionnement syndical qui permettent d'approfondir le syndicalisme à l'hôtel de ville, dans la province et dans le monde.

A l'heure actuelle, les infirmières de la Cité de Montréal, membres du Syndicat, ont leurs ateliers pendant sept semaines consécutives.

Enfin, signalons l'organisation d'un diner-causerie où le conférencier invité fut M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C.; la participation du syndicat aux sessions intensives du Service d'Éducation de la C.T.C.C.; la création d'un Service de recherches, la collaboration au journal "Bonsecours", organe des fonctionnaires, etc.

La formule du comité et du Service d'éducation du syndicat des Fonctionnaires a connu du succès parce qu'on a réussi à trouver des centres d'intérêt capables d'intéresser un grand nombre de fonctionnaires selon leurs goûts, leurs désirs et leurs aptitudes.

C'est pour cette raison qu'on a diversifié les programmes et trouvé des moyens de rendre l'éducation plus accessible.

Par exemple, les cours de perfectionnement syndical, les rencontres syndicales n'ont pas eu à craindre la concurrence de la télévision: lors des joutes éliminatoires, un appareil de télévision permettait aux participants de suivre ces cours tout en ne manquant pas leur hockey; on avançait même l'heure des cours pour ce faire.

Par ailleurs, le syndicat n'a pas

craint de payer le goûter lors des rencontres syndicales et les cours de perfectionnement, de sorte que les fonctionnaires qui suivaient ces cours se rendaient à la salle de conférences dès la sortie du travail pour y prendre le goûter et ensuite étudier en commun.

Autant d'initiatives à étudier et à mettre en pratique ailleurs quand la chose est possible.

Le problème scolaire

Le problème scolaire d'actualité. C'est pour cette raison que les organisateurs des Ecoles d'action ouvrière qui se tiendront à Saint-Paul de l'Île aux Noix, les 8, 9, 10 et 15, 16, 17 juin, ont demandé à Arthur Tremblay, de Québec, d'étudier avec les participants ce problème épineux. Huit centres des alentours de Montréal seront représentés à ces écoles qui se tiendront deux fins de semaines et comprendront deux groupes d'une centaine de militants chacun. Une session d'initiation musicale conduite par un moniteur spécialisé prendra place entre les différents cours.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS CANADA

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

DANS LE COMMERCE

Accord avec les marchands de la Baie des Ha! Ha!

Monsieur Jean Charbonneau nous apprend que le Syndicat des Magasins de la Baie des Ha! Ha! vient de s'entendre avec 11 magasins des villes de Port-Alfred et de Bagotville sur les termes d'une convention collective. Les parties ont réussi à s'entendre au stage de la conciliation et à la veille de l'arbitrage.

La signature de cette première convention collective se fera dans le courant de cette semaine entre le syndicat et les magasins suivants: Joffre Thibault, Ludger Tremblay, Marcel Paré, J. H. Duchesne, Eddy Paré Enr. 5c-10c-15c, Louis-Georges Martin, Roch Lemieux, Ha! Ha! Baie 5c-10c-15c, Camille Gagné, Claveau et Frères et l'Aubaine du Coupon. Cette convention apporte aux employés de nombreux avantages.

D'abord, la semaine de travail est raccourcie considérablement. En effet, elle sera désormais de 49 heures pour les hommes et de 46 heures pour les femmes au lieu de 53½ heures comme c'est le cas actuellement.

Ajoutons que cette réduction de 4½ heures par semaine pour les hommes et de 7½ heures pour les femmes, n'entraîne aucune réduction de salaires. Au contraire, elle est accompagnée d'une hausse de salaires hebdomadaires.

En effet, les employés obtiennent une augmentation sur les salaires actuels de \$2.00 par semaine rétroactive au 1er avril 1956 et ils auront une nouvelle augmentation de \$2.00 le 1er avril 1957.

Une échelle de salaires a été établie et acceptée par les deux parties. Au 1er avril 1957, les taux de salaires de cette échelle seront augmentés de \$2.00 en même temps que les employés actuels recevront une hausse correspondante.

La nouvelle convention prévoit aussi que le surtemps sera rémunéré au taux et demi du salaire régulier.

Les vacances des employés seront à l'avenir d'une semaine après un an de service, de deux semaines après cinq ans et de trois semaines après 15 ans.

Les fêtes chômées sont également augmentées pour être aussi nombreuses que dans les autres conventions en vigueur dans les magasins de la région. De plus, le Vendredi Saint, les employés cesseront de travailler à midi et ne travailleront pas le soir.

Cette première convention contient une bonne clause concernant l'ancienneté des employés, elle fixe une procédure de griefs et elle régleme le statut des employés supplémentaires ou surnuméraires.

Enfin, le syndicat obtient la retenue syndicale volontaire et irrévocable en même temps que l'atelier syndical imparfait.

C'est dire que tous les membres actuels resteront dans le syndicat pour la durée de la convention et que les nouveaux employés deviendront tous membres également.

Disons enfin que ce contrat de travail est pour une période de deux ans à partir du 1er avril 1956.

Voilà certes une première convention collective qui signifie beaucoup pour les employés de magasins de Port-Alfred et de Bagotville.

M. Jean Charbonneau, organisateur de la Fédération des Employés du Commerce, dirigeait les négociations pour le syndicat et M. Augustin Tremblay représentait les onze marchands concernés et l'Association des marchands de la Baie.

Ajoutons cependant que les négociations se poursuivent avec la maison Gagnon et Frères Meubles et que l'on prévoit en venir bientôt à une entente.

SHAWINIGAN

Les employés de la Resins accumulent des munitions

A la suite de l'échec des négociations directes et de l'intervention d'un conciliateur du ministère du Travail, les membres du Syndicat des employés de la Canadian Resins ont décidé de demander l'arbitrage et de commencer à s'accumuler des munitions en vue de mener la lutte jusqu'au bout pour obtenir leurs demandes.

Afin d'être en mesure de résister financièrement en cas d'arrêt de travail, le syndicat a décidé de lancer une grande campagne d'achats de certificats d'épargne parmi les travailleurs, membres du syndicat.

Voici comment fonctionne ce plan: A compter du 1er mai, chaque membre du syndicat achète chaque semaine un certificat d'épargne de \$10.00 que le syndicat s'engage de lui remettre à la signature de la convention avec un intérêt de \$1.00 par bon d'épargne de \$10.00.

En cas de conflit, le syndicat s'engage à remettre au syndiqué le montant d'un certificat d'épargne par semaine, en plus d'un intérêt de \$2.00 par certificat de \$10.00 jusqu'à épuisement total, soit, après dix semaines. La campagne d'épargne durant trois mois, les syndiqués pourront ainsi accumuler des certificats d'épargne pour une valeur de \$100. qui porteront un intérêt de 10 p. 100 s'il n'y a pas de conflit et de 20 p. 100 en cas de grève.

Le but de cette campagne. Le but de cette campagne, c'est tout d'abord d'accumuler une certaine réserve qui sera très utile en cas de conflit; ensuite, elle sert à démontrer la résolution et la solidarité des travailleurs de la Resins pour appuyer leurs demandes syndicales.

Il est à souligner qu'en cas de conflit, les remboursements de certificats d'épargne se feront concurremment avec les versements des secours en provenance du Fonds de Défense professionnelle de la CTCC et de l'aide qu'apportera la Fédération nationale des Travailleurs en Industrie chimique.

Le syndicat des . . .

(Suite de la page 3)

Intervention du conciliateur du ministère du Travail, M. Noël Bérubé, fut efficace et les travailleurs furent réembauchés sans perte de salaire.

Les syndiqués demandent une augmentation de salaire de 15 cents l'heure et une semaine de travail de 45 heures; ils veulent aussi 5 jours de fêtes chômées et payées ainsi que deux semaines de vacances payées après trois années de service. Outre une clause d'ancienneté efficace, les travailleurs veulent l'atelier syndical parfait comme mesure de sécurité syndicale.

Il est à noter que les employeurs refusent d'accorder toutes conditions supérieures à celles existant dans d'autres entreprises similaires et dont les travailleurs appartiennent à la Fédération américaine du travail.

Au cours des délibérations, MM. J. Audet, Denis Bisson, A. Ferland et Eugène Rancourt représentent les syndiqués tandis que MM. Wheely Cochar, Ray Lewis et A. Grenier représentent la partie patronale.

Les syndiqués peuvent acheter leurs certificats d'épargne des délégués du syndicat nommés à cette fin ou bien encore à la Caisse populaire qui a voulu apporter sa collaboration au syndicat pour organiser cette campagne d'épargne.

Réunion plénière

Entre temps, nous apprenons que dimanche prochain, le Conseil central de Shawinigan tiendra une réunion plénière et que les représentants de tous les syn-

dicats affiliés y prendront part. Dans le cas du conflit avec la Resins, c'est Me Marc Lapointe qui a été nommé arbitre syndical.

En ce qui concerne les employés de bureau de la Resins, nouvellement formés en syndicat et qui sont actuellement à négocier leur première convention collective de travail, on nous informe que les négociations s'annoncent prometteuses et qu'il y a espoir de règlement prochain.

Le système des assurances sociales en Autriche

Le parlement d'Autriche a voté un régime nouveau et complet d'assurance sociale en septembre dernier, date où les partis ont adopté la Loi générale sur la sécurité sociale. La nouvelle loi fournit à presque tous les employés et à plusieurs catégories de travailleurs indépendants une assurance contre les risques de la maladie, le vieil âge et les accidents professionnels. L'assurance-chômage relève toujours d'une loi distincte. Le nouveau programme est financé par la traditionnelle Caisse européenne, à laquelle vont les contributions déduites des salaires.

L'assurance doit se prendre d'abord pour la maladie, le vieil âge et les accidents, à l'exception de groupes comme les fonctionnaires, qui bénéficient déjà de systèmes de retraite et qui peuvent s'assurer contre la maladie et les accidents seulement; les personnes qui travaillent à leur gré, contre les accidents seuls. Ceux qui quittent un emploi assuré peuvent continuer leur assurance, s'ils le désirent, et les travailleurs indépendants qui ne tombent pas sous la loi ont droit à l'assurance à leur gré. La famille des assurés, protégée elle aussi, englobe les enfants jusqu'à 18 ans, ou à 24 en cas de fréquentation scolaire, les gens de tous âges devenus infirmes permanents avant 18 ans et, s'il n'y a pas d'épouse au foyer, toute parente qui dirige le ménage sans salaire.

L'hospitalisation est fournie pour six mois ou, en certaines conditions, un an, et l'assurance paie toutes les dépenses de l'assuré et 80 à 90 p. 100 de celles des personnes à charge. Des médecins privés employés par contrat interviennent entre la Caisse et les associations médicales et des cliniques maintenues par la Caisse procurent les soins médicaux complets, y compris la convalescence dans les stations thermales. Les assurés peuvent aussi consulter les médecins non contractants, mais alors le remboursement au tarif ordinaire de la Caisse, se fait au malade, et celui-ci prend ses propres arrangements avec le médecin. Les soins entiers de maternité sont aussi fournis. On exige une partie des frais pour les appareils de prothèse et les médicaments; pourtant les remèdes employés pour traiter les maladies contagieuses déclarables sont gratuits. Les soins dentaires, sauf les fausses dents, pour lesquelles existe un droit léger, se donnent dans les cliniques. Les cliniques s'occupent aussi de la prophylaxie en hygiène infantile, maternelle, scolaire et professionnelle. Les médecins reçoivent tant par service rendu.

Une allocation de maladie égale à 50 p. 100 du salaire est versée à l'assuré après le quatrième jour d'invalidité. Les mères reçoivent une allocation maternité et il y a une allocation pour les frais de mortalité.

La nouvelle pension de vieillesse prévoit que la personne ayant travaillé 45 ans recevra une retraite de 80 p. 100 de son dernier salaire d'un maximum de \$1,740 et elle augmente avec le nombre d'années de contribution. La pension se calcule sur les cinq dernières années d'emploi, ou sur les cinq années postérieures à 45 ans, si celles-ci l'emportent. Ceux qui reçoivent déjà une pension en vertu de lois antérieures sont transférés à la nouvelle loi; il existe des dispositions pour le service militaire et, dans certaines conditions, pour l'emploi survenu avant l'adoption de la loi. Certain temps consacré à l'acquisition de connaissances professionnelles ou à l'instruction supérieure compte aussi. Les pensionnés reçoivent un mois supplémentaire de pension à chaque mois d'octobre.

L'assurance contre les accidents professionnels couvre un vaste champ, fournit tous les traitements hospitaliers et autres, une indemnité quotidienne et une allocation à la famille. Les pensions et les allocations aux personnes à charge s'accordent en cas d'invalidité permanente ou temporaire et, en cas de décès, à la veuve, aux orphelins et aux autres personnes à charge. Les Instituts de bien-être aident les travailleurs infirmes à obtenir un emploi convenable; et les personnes qui entrent dans un nouveau domaine professionnel, par suite d'infirmité, peuvent obtenir une subvention ou un prêt pour se procurer le nouveau matériel nécessaire.

(SANTÉ et BIEN-ÊTRE)

Bureau : MA. 2121
Domicile : TU. 2839

Fernand Pion Courtier d'assurances

Représentant la Société
d'Assurance des Caisses
Populaires et autres.

507 Place d'Armes, Suite 600
MONTREAL

ASSURANCE-GROUPE

Ayez toujours l'oeil
SUR VOTRE SANTÉ!

NOUS PAYONS VOS FRAIS

- MEDICAUX
- CHIRURGICAUX
- HOSPITALIERS
- PREVENTIFS

INDEMNITE DE SALAIRE
ASSURANCE-VIE
DECES ACCIDENTEL

DE PLUS :

Les Services de Santé du Québec

437, rue Caron Québec 333 Est, rue Craig Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.

Dans la pulpe et le papier...

(Suite de la page 1)

Dans les moulins de la Price Bros., même si les travailleurs intéressés sont prêts à signer des formules de retenue syndicale, il n'y aura pas de retenue syndicale à la source parce que ces messieurs Dorion et Flynn sont des partisans de la liberté et même si ces messieurs sont obligés de payer leur cotisation annuelle au Barreau s'ils veulent gagner leur vie en pratiquant leur métier d'avocat.

La demande syndicale ne va pas si loin: elle veut seulement que la compagnie fasse la retenue à la source quand les syndiqués auront donné une autorisation écrite.

Un culot pas ordinaire

Ces arbitres patronaux, pardon! le président du tribunal et son collègue, l'arbitre patronal vont jusqu'à dire sans fausse pudeur:

"Pour en arriver à ces conclusions, le président du conseil d'arbitrage et son collègue, l'arbitre patronal, ont particulièrement examiné les théories économiques qui doivent les guider sur cette matière:

1) Le coût de la vie ou nécessité de procurer à l'ouvrier un salaire qui lui permette de vivre convenablement lui et sa famille et épargner pour les mauvais jours;

2) Capacité de payer de la part de l'entreprise;

New CCCL Union Gets Certification

Granting of certification for the formation of a new CCCL union has been published by the Quebec Labor Relations Board.

The new union, which began organizational activity some months ago groups the employees of the Sacred Heart Hospital in Dolbeau, Quebec.

Immediately the announcement was made by the Q. L. R. B. the union went into action and a legal notice of intention to open negotiations for the signing of the first collective labor agreement was sent the hospital authorities.

Those in charge of the organization and future negotiations are: Yvan Tremblay, president and Thomas Ouellet, secretary. Laurent Maltais, Miss Germaine Cote, Mrs. A. Turcotte, Miss Marie-Paule Lalancette and Miss Jeannine Dufour will act as directors of the newly formed CCCL union.

QUEBEC CITY

Beneficial Contract Signed For Paper Box Workers

The recently signed collective labor agreements covering workers in the carton and paper box industries in Quebec City awards very considerable wage increases to these employees.

The agreements cover some 250 workers in the industry who will now enjoy higher salaries and greatly improved working conditions.

One contract awards the employees a 7-cent hourly wage increase from March 1 1956, with retroactivity of 4 cents from December 10 1955.

3) Répercussion sur l'économie en général, en tenant compte du milieu où est située l'entreprise et où habitent les employés;

4) Unités de comparaison avec les unités similaires ou s'en rapprochant."

On aurait pensé que des théories si bien exprimées et si bien comprises, paraît-il, auraient mieux inspiré les arbitres patronaux, pardon! le président et son collègue, l'arbitre patronal! Mais non, toutes ces conclusions qu'ils tirent de tout cela se résument en ce paragraphe bien significatif de leur mentalité:

"Ce sont ces deux dernières théories qui, dans le cas tout particulier qui nous occupe, nous permettent d'en arriver à cette conclusion".

On comprend qu'il s'agit des théories mentionnées aux articles 3) et 4) et que la conclusion, c'est celle de la compagnie, soit une augmentation de seulement 5 p. 100.

Pour ces arbitres qu'importe que le salaire de ces travailleurs ne leur permettent pas de vivre selon les possibilités actuelles de notre économie! Que leur importe les profits que réalise la Price Bros. et dont nous avons parlé la semaine dernière.

Pour ces arbitres, ce ne sont pas les ouvriers de la Price qui demandent des augmentations de salaire; ce n'est pas la Price Bros qui est actuellement en instance d'arbitrage. Ce sont les autres entreprises de la région, l'Alcan, par exemple!

Une voix plus sereine

L'arbitre syndical, Me Robert Auclair, a enregistré sa dissidence sur tous les points du litige et n'a pu être d'accord avec le président du tribunal et l'arbitre patronal.

La sentence arbitrale majoritaire qui couvre les 900 travailleurs de la Price Bros des moulins de Jonquière, de Kénogami et de Riverbend appose un refus global à toutes les demandes syndicales. La seule concession a trait à une augmentation de salaire de 5 p. 100 alors que l'arbitre syndical préconise la mise en application de la demande syndicale qui était de 10 p. 100.

Dans son rapport minoritaire, Me Auclair fait tout d'abord état de la situation financière de la compagnie qui est excellente donc en mesure de faire face aux demandes syndicales.

Me Auclair souligne ensuite que les compagnies productrices de papier journal en Colombie-Britannique paient depuis le 1er mai 1956 un salaire de base de \$1.72 l'heure tandis que l'offre de la compagnie se limite à un salaire de base de \$1.53.

Par ailleurs ce salaire est totalement insuffisant pour faire vivre une famille de trois personnes: les syndicats ont établi et cela n'a pas été démenti au cours de l'arbitrage qu'une famille de 3 personnes a besoin d'un salaire d'au moins \$65.72 par semaine pendant 52 semaines durant l'année.

Or la moyenne de personnes par famille des employés de Riverbend, Jonquière et Kénogami est de 5 personnes.

D'autre part, l'offre de la compagnie, soit un salaire de \$61.20 par semaine de 40 heures dépasserait à peine le niveau du salaire payé en 1953 alors qu'il était de \$60.72 pour 44 heures de travail. Plus encore, l'offre de la compagnie placerait les travailleurs à un niveau de vie inférieur à ce qu'il était en 1952, soit \$63.36 en mai 1952.

Promotions, transferts, etc

Au sujet de la série d'articles qui a trait aux promotions, aux transferts, aux mises à pied et au réembauchage, l'arbitre syndical est en désaccord avec les deux autres arbitres. L'on sait qu'actuellement, dans tous ces cas, c'est la décision de la compagnie qui prévaut dans tous les cas.

Me Auclair prétend que la décision majoritaire de restreindre les pouvoirs de la compagnie dans la seule appréciation de la compétence d'un employé n'est pas suffisante.

Me Auclair dit qu'une décision arbitrale ne pourra être rendue favorablement par les arbitres que s'il y a "erreur grossière", ce qui n'est pas suffisant car on commet rarement des erreurs qui sont visibles à l'oeil nu. Me Auclair veut que tous les griefs découlant de ces clauses puissent être portés à l'arbitrage et que la sentence rendue par les arbitres soit exécutoire.

La sécurité syndicale

Me Auclair s'est aussi élevé contre la décision majoritaire de ne pas accorder l'atelier syndical imparfait pour le moulin de Jonquière où tous les travailleurs sont représentés par la même unité de négociation. Enfin, l'arbitre syndical ne parvient pas à comprendre qu'un tribunal d'arbitrage en 1956 puisse refuser d'accorder la retenue syndicale volontaire et irrévocable.

Il ne peut plus s'agir de refuser cette clause de sécurité syndicale puisque la liberté des travailleurs est respectée. Par ailleurs, la compagnie ne voit pas d'objection à effectuer des retenues pour le fonds de pension et celui des assurances collectives. Pourquoi alors refuser la retenue syndicale?

Le respect du dimanche

Me Auclair souscrit à la recommandation faite à ce sujet par les arbitres mais il suggère que la convention collective qui sera signée mentionne clairement qu'il n'y aura pas de travail de production le dimanche et que seules les réparations urgentes seront faites ce jour-là.

Enfin Me Auclair préconise une augmentation de \$3.00 par semaine pour le groupe d'employés de la Chûte à Galet, en tenant compte que ces travailleurs doivent effectuer un trajet de 20 milles pour aller à l'église, faire des emplettes, etc., parce que cet endroit de travail est complètement isolé. Même si les communications sont faciles, de dire Me Auclair, les sacrifices que doivent s'imposer ces travailleurs valent bien une hausse de salaire de \$3.00 par semaine.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Avez-vous déménagé?

Nous voulons rappeler encore une fois aux membres de l'Union Nationale des Employés de la Canadian Vickers qui ont déménagé de prévenir tout de suite les dirigeants de votre union ainsi que les autorités de la compagnie.

N'oubliez pas de faire connaître, en même temps que votre nouvelle adresse, votre ancienne car c'est le seul moyen de retracer votre nom dans les listes d'adressage du journal Le Travail.

Retards et absences

Au cours d'une conversation, la semaine dernière, avec des employés du bureau, nous avons appris que le nombre des retardataires et des absents a augmenté considérablement depuis quelques semaines.

Quand nous parlons des absents, nous ne voulons pas mentionner ceux qui ne viennent pas au travail par cause de maladie mais ceux-là qui, sans raison aucune, ne viennent pas travailler et qui oublient de prévenir la compagnie de leur absence.

Nous l'avons déjà dit dans le passé, la compagnie tient un dossier complet de chacun des employés et les absences non motivées sont soulignées dans ce dossier et constituent une menace terrible quand vient, pour la compagnie, le temps de faire des mises à pied. Il est donc de votre intérêt d'arriver à temps au travail et de ne pas vous absenter sans raison valable. Tous les membres de l'Union voudront donc coopérer et s'assurer une

feuille de route impeccable à ce sujet.

La rumeur publique

En même temps que les bavardages du printemps et de la belle saison vont bon train, une rumeur veut aussi que la compagnie ait décroché un contrat pour la construction d'un autre navire d'escorte à gros tonnage. On parle même de la possibilité de relever le toit de la glissade en vue de la construction de ce nouveau navire.

Les autorités de la compagnie n'ont pas encore confirmé ni nié cette rumeur bien que ce soit le voeu des travailleurs qu'elle devienne une réalité!

Protection contre les incendies

Un nouveau système pour combattre les incendies qui éclatent dans les navires vient d'être expérimenté en Angleterre. D'après cette nouvelle technique, c'est le mélange de l'huile des moteurs diesel des navires avec l'oxygène de l'air qui est projeté sur les flammes qui s'éteignent en quelques minutes.

Une assemblée générale

Une assemblée générale des membres de l'Union aura lieu bientôt dans le local au 4937 rue Notre-Dame, angle Viau. La date de cette assemblée sera publiée la semaine prochaine. Nous en profitons pour rappeler aux membres de surveiller les colonnes du journal LE TRAVAIL la semaine prochaine pour connaître la date précise de cette assemblée qui, comme d'habitude, sera bilingue.

Un syndicat du textile fondé à Rivière-du-Loup

Le Syndicat Catholique du Textile de Rivière du Loup, fondé dernièrement, vient de demander un certificat en reconnaissance syndicale auprès de la Commission des Relations Ouvrières, pour représenter les employés de l'usine Bonas Brothers Co. de Rivière-du-Loup.

L'on sait que cette entreprise fondée avec des capitaux anglais, emploie actuellement une cinquantaine de salariés mais l'on prévoit que le personnel passera à deux cents bientôt par suite des travaux d'agrandissement de la filature.

Par ailleurs, les travailleurs attendent avec impatience leur certificat de reconnaissance syndicale afin de pouvoir négocier une convention collective de travail. A l'heure actuelle, cette entreprise paie des salaires de 35 cents à 43 cents l'heure.

Au cours de l'assemblée de fondation sous la présidence de M. Eugène Rancourt de Québec et à laquelle participait également M. Marcel Brousseau, les syndiqués ont élu leur bureau de direction qui se compose comme suit: Mlle Solange Soucy, présidente; Mlle Jeannine Desbiens, vice-présidente; M. Yvon Gamache, secrétaire-archiviste; Mlle Bélangère Fortier, trésorière et M. Antoine Bédard, sentinelle.

ARVIDA

Board Will Arbitrate On 500 Grievances

To date some 500 employees have registered their grievances with their union claiming that the company has violated the collective labor agreement by ignoring seniority rights of the workers after the dismissal of over 1000 employees last autumn at Arvida.

The senior employees are demanding that they be re-hired to replace the junior workers who have been kept on the payroll and are at work at the present time.

Long drawn out discussions have taken place between Union and Company and later meetings of conciliation have proved fruitless.

The Union after failure to

come to any understanding with the company then went to arbitration.

The arbitration tribunal is now in process of formation and we have been informed that lawyer Robert Auclair will act for the CCCL Union.

No patronal representative has been named as we go to press.

The Union is fully determined

to carry through with the 500 grievances, regardless of doubts which exist in certain quarters, as the sincerity of these workers claims are fully recognized by the Union.

The progress of this dispute will be followed closely by all interested parties and Le Travail will keep its readers up to date on arbitration developments which are expected shortly.

Davie Shipbuilding Co. Flouts Arbitration Ruling

Shipyard workers in the employ of the Davie Shipbuilding Company at Lau-

zon, have secured an arbitration decision in their favor, when the board which

had their grievances under consideration granted the employees their pay for last Christmas and New Year's Day.

The company had refused to pay the workers, notwithstanding that this clause was binding in their collective labor agreement.

The company has now refused to accept the board's decision and put forward their claim that they will not award these two days pay to the employees on the grounds that the decision of the arbitration board constitutes an illegality.

The Lauzon shipyard workers have called an emergency meeting which will be held during this week.

Dominion Textile Wants An Agreement

The labor dispute which came to a head last week in Drummondville when the Dominion Textile Company workers walked off the job in protest to the discharging of air officer of the union, remains unchanged.

At the time of going to press word has been received that the union has succeeded in securing the intervention of the provincial Minister of Labor, the Honorable Antonio Barrette who will meet both parties this week.

Claiming that production has been stalled, the Dominion Textile Company insists that until labor contracts are signed at their other three mills in Sherbrooke, Montmorency and Magog no agreement can be reached to settle the dispute at Drummondville.

A meeting of the workers has been called to discuss what action shall be taken by the workers.

MONTREAL

Nurses Salaries Given \$15.00 Month Boost

A collective labor agreement signed between the Reverend Sisters of Providence and the Montreal Nurses Alliance which is affiliated to the CCCL, awards these Montreal hospital workers a wage increase of \$15.00 a month.

Contrary to the reports published recently in the newspapers, the Nurses Alliance decided to compromise on certain issues in order to secure a higher wage boost for the nurses and an announcement made by the Montreal Nurses Alliance has declared that the compromise was resorted to only due to the strain of circumstances which involved the case.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

HAVE YOU MOVED?

We would like to remind once again all members of the National Union of Vickers Employees CCCL who have moved to new homes to please notify both union and company immediately.

When reporting give both your former and present address.

This is very important to your union and company and helps keep our records in order. Don't delay. Do it now!

LATES AND ABSENTEES

We had occasion last week to speak to some of the time office staff at Vickers and these employees informed us that the number of "late punchers" and absentees has increased sharply during the past few weeks.

In the case of absentees, we are not referring to those who report in sick, but to the few who remain away from their jobs without notifying the time office. As we have repeated in the past, a record of absenteeism on a workers time record card is taken into consideration when a lay-off occurs.

It is then very evident that it is in your own interest to be on your job on time and do not remain off the job without reason or excuse.

Members are asked to co-operate to make a better showing on their time record cards.

RUMORS RIFE AROUND YARD

Notwithstanding all the "hush-

hush" the talk throughout the yard is about the company having cinched a new contract for an extra large tonnage vessel.

There is talk of raising the roof covering the slipways to accommodate the new vessel.

No official word has been released whether there is foundation or not for these rumors.

We hope the rumors are factual as the building of a large vessel would put life into the empty slips.

Here's hoping!

NEW FIRE FIGHTING TECHNIQUE

A revolutionary fire-fighting system for ships, using oil-gas to "smother" a fire in the holds was recently demonstrated in Liverpool, England. In the system, gas produced from the ship's diesel oil is pumped into the holds and by diluting the oxygen content of the air there, "starves" the flames within minutes.

GENERAL MEETING

The next general membership meeting will be held in the union hall at 4937 Notre Dame Street East (at Viau).

The date will be published in this column next week.

As is customary the meeting will get under way at 5.00 p.m. and will be bilingual.

Watch for the date in this column next week and plan to attend as many important items are on the agenda for membership discussion and approval.

Special Election Issue Of LE TRAVAIL

- A SPECIAL EDITION OF LE TRAVAIL EXCLUSIVELY DEVOTED TO THE LEGISLATIVE PROGRAM OF THE CCCL AND CONTAINING THE UNION'S PRINCIPAL DEMANDS PRESENTED TO THE PROVINCIAL GOVERNMENT WILL BE PUBLISHED BEFORE NOMINATION DAY (JUNE 6) IN THE FORTHCOMING PROVINCIAL ELECTIONS.
- THIS WAS DECIDED AT A MEETING OF THE CONFEDERAL ASSEMBLY OF THE CCCL HELD IN MONTREAL.
- AS ANNOUNCED LAST WEEK THIS SPECIAL EDITION WILL BE ENTIRELY BILINGUAL AND WILL COVER, AMONG OTHER SUBJECTS, SOCIAL SECURITY, THE HOUSING PROBLEM AND LABOR LEGISLATION.
- CENTRAL COUNCILS AND LOCAL CCCL UNIONS WHO DESIRE COPIES OF THIS ISSUE ARE ASKED TO ADDRESS THEIR DEMANDS TO THE DIRECTOR, LE TRAVAIL, 8227 ST. LAWRENCE BLVD. MONTREAL.
- THOSE REQUIRING COPIES OF THIS ISSUE ARE ASKED TO MAIL THEM IN BEFORE MAY 28. THE SPECIAL EDITION MAY BE HAD AT \$10.00 A THOUSAND COPIES.

